



---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**  
**du**  
**Mardi 25 avril 2023**

---

		PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Représentants des usagers	M. Pierre LE BARS	x		
	M. Jean POUSSIER		x	
	M Philibert ROUX		x	
Représentants des familles	Mme LE GAL Micheline	x		
	Mme LE GARGASSON Claudine	x		
	Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET	x		
	Mme Marie-Pierre LE MOING		x	
	M. Jacky LE MOUEL	x		
Représentante du personnel	Mme Véronique JEGO	x		
Représentant du Conseil d'Administration	M <sup>me</sup> Marie-France PAILLARD	x		
Directeur	M <sup>me</sup> Christelle MATHIEU-RIOU	x		
Cadre de santé	M <sup>me</sup> Agnès MADANI	x		
Animatrice	M <sup>me</sup> Hélène CABO	x		
Secrétaire	Mme Whitney SALINGUE	x		

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du 05/10/2022
  - 2) Approbation de l'ERRD 2022
  - 3) Affectation des résultats 2022 et reprise sur les réserves de compensation des déficits
  - 4) Approbation du nouveau contrat HT
  - 5) Point sur les travaux et investissements
  - 6) Point sur les projets en cours
  - 7) Questions diverses
- 

***Début de séance à 10 h 30***

Après un tour de table pour faire les présentations, madame MATHIEU-RIOU souhaite la bienvenue à madame MADANI Agnès, nouvelle cadre de santé, et à madame LE GARGASSON Claudine, nouveau membre des représentants des usagers.

## **1. Approbation du compte-rendu du 05/10/2022.**

Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant le compte-rendu du 05/10/2022.

## **2. Approbation de l'ERRD 2022.**

Mme MATHIEU-RIOU parcourt et commente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022.

Ce rapport comprend :

- L'activité de l'année 2022.
- Le bilan social 2022.
- La gestion financière de l'établissement.

Quelques points notables peuvent être retracés dans le présent compte-rendu :

- Le premier point concerne le taux d'occupation des chambres. Nous observons un taux d'occupation de l'hébergement permanent en baisse (98.51% en 2022 contre 99.08% en 2021). Cela s'explique principalement par le nombre de décès supérieur aux années précédentes et aux 2 départs. Nous avons également 43 journées de réservation.  
A contrario, le taux d'occupation de l'hébergement temporaire a quant à lui augmenté, 89.13% (contre 77.53% en 2021). Ceci est dû au fait que, contrairement à l'année passée, il n'y a pas eu de suspension des admissions dû à l'épidémie et à la réquisition des chambres non occupées.
- Le deuxième point concerne le bilan social au 31/12/2022.  
Nous continuons de constater qu'il y a une part majoritaire de femmes au sein de l'établissement et que 67.7% des professionnels sont titulaires.  
Nous observons également que l'absentéisme pour congés exceptionnels est toujours en hausse depuis 2020 (406 en 2022, 324 en 2021, 379 en 2020, 39 en 2019). Ceci est dû notamment aux autorisations d'absences pour COVID.  
A contrario, le nombre d'arrêts pour maladie ordinaire a nettement diminué (1141 en 2022, 1881 en 2021). Cela s'explique par la reprise de certains agents en temps partiel thérapeutique.
- Le troisième point concerne la capacité d'autofinancement (CAF) telle qu'expliquée dans le tableau ci-dessous :

CAF Prévues	-133 227,37 €
CAF réalisée	17 740,98 €
Subvention PAI 2021 versée 2023	0 €
Dépenses impactant la CAF	531 657,18 €
<b>Prélèvement FDR</b>	<b>513 916,20 €</b>

La CAF doit permettre de financer les remboursements d'emprunts. La part « capital » à rembourser en 2022 s'élevait à 305 832,56 €. La CAF réalisée est très insuffisante pour couvrir les emprunts.

La situation ne peut pas perdurer et il est nécessaire que l'établissement retrouve un financement plus sain, le déficit impactant l'ensemble du fonctionnement financier de celui-ci.

- Le quatrième point concerne les résultats de la section d'exploitation.

	Montant	Hébergement	Dépendance	Soins
<b>Total des recettes</b>	5 246 551,23 €	2 222 227,90 €	733 275,45 €	2 291 047,88 €
<b>Total des dépenses</b>	5 585 331,67 €	2 335 509,20 €	875 546,06 €	2 374 276,41 €
<b>Résultat comptable 2022</b>	<b>-338 780,44 €</b>	<b>-113 281,30 €</b>	<b>-142 270,61 €</b>	<b>-83 228,53 €</b>
<b>Résultats antérieurs</b>	<b>37 620,18 €</b>	<b>14 068,82 €</b>	<b>23 551,36 €</b>	
<b>Résultats à affecter</b>	<b>-301 160,26 €</b>	<b>-99 212,48 €</b>	<b>-201 947,78 €</b>	

En 2022, le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 338 780,44 €. En 2021, nous avons affecté la somme de 37 620,18 € en report à nouveau excédentaire. Ils viennent minorer le déficit et doivent être intégrés dans les résultats 2022 à intégrer.

Les causes de ce déficit sont à analyser au vu de son importance. Pour rappel, le déficit prévisionnel à l'issue de l'EPRD puis des décisions modificatives s'élevait à 502 467,37 €.

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité concernant l'ERRD 2022.**

### **3. Affectation des résultats 2022 et reprise sur les réserves de compensation des déficits.**

Section	Montant	Proposition d'affectation
Hébergement	-99 212,82 €	Report à nouveau excédentaire (110) : 14 068,82 € Report à nouveau déficitaire (119) : 113 281,30 €
Dépendance/Soins	-201 947,78 €	Report à nouveau excédentaire (110) : 23 551,36 € Report à nouveau déficitaire (119) : -225 499,14 €
	<b>-301 160,26 €</b>	

Ce déficit va être absorbé par une reprise sur la réserve de compensation des déficits. Celle-ci s'élève à 623 485,14 € au 31/12/2022.

En conclusion, la situation financière de l'établissement s'est considérablement fragilisée en 2022 notamment en raison du déficit très important qui impacte la capacité d'autofinancement de l'établissement mais aussi sa trésorerie.

En 2022, le travail d'analyse des réserves et provisions envisagé n'a pu être mené mais doit l'être en 2023 en collaboration avec Mme KERLEROUX et Mme LE SAUCE-DEMARS qui sont nos interlocutrices à la trésorerie. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de voir si elles ont encore vocation à exister et quel en était l'objet.

Au final, malgré l'aide de l'ARS conséquente, celle-ci n'a pas été suffisante pour réussir à éviter un déficit très important. La réunion avec le département et l'ARS le 6 décembre 2022, n'a malheureusement pas permis d'avoir des perspectives pour les prochaines

années. La problématique devrait se poser de nouveau en 2023 même si les recettes ont été revues à la hausse, notamment par le prix de journée.

- **Le CVS s'abstient à l'unanimité sur l'utilisation de la réserve de compensation des déficits estimant que l'Etat doit prendre ses responsabilités sur le fait que le déficit est lié en grande partie à des mesures de revalorisation salariales mais aussi à l'inflation galopante notamment sur les denrées alimentaires et l'énergie.**

#### **4- Approbation du nouveau contrat HT.**

Madame MATHIEU-RIOU parcourt le nouveau contrat de séjour et s'arrête sur les éléments rajoutés en couleur afin d'y apporter des explications.

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité concernant le nouveau contrat d'hébergement temporaire.**

#### **5- Point sur les travaux et investissements.**

- Les travaux réalisés dans la salle à manger ainsi que le revêtement des sols sont terminés.
- L'ARS a donné son accord pour l'aide au financement de la climatisation du secteur Emeraude et Turquoise. Le début des travaux sera effectif fin mai, début juin.
- Des fissures, principalement à la jonction entre des murs porteurs et des cloisons en placo, ont été constatées à divers endroits au sein de l'établissement. Un expert est intervenu le 13/04/23, nous sommes en attente de son rapport afin de pouvoir contacter un architecte. Toutefois, nous savons qu'elles sont dues aux joints de dilatation à 90% et ne présentent aucun danger pour le devenir de l'établissement.
- Un problème concernant les couvertines au niveau du toit a aussi été détecté. Une entreprise est déjà passée constater les dommages, nous sommes dans l'attente d'une autre.

#### **6- Point sur les projets en cours.**

Karine, aide médico-psychologique, présente son projet « café » et « boutique ». Projet qu'elle a eu après concertation avec les résidents, les familles et les professionnels de soin internes et externes. Par la suite, les résidents ont été répartis en groupes pour lister les besoins pour le café, la boutique et leur trouver un nom.

Le café aura pour objectif de permettre aux résidents de se réapproprier les lieux en dehors des temps de toilettes, repas, animation mais aussi de faire venir des personnes extérieures à l'établissement. Il sera ouvert de 14h00 à 16h30 tous les mardis. Le choix de la journée s'est porté sur le mardi car notre psychologue est présente dans nos locaux le mardi et ouvrira, tous les deuxièmes mardis du mois, un « bistrot mémoire ». Ce nom ne pouvant être utilisé, nous sommes à la recherche d'une autre dénomination.

Nous recherchons des bénévoles pour la tenue du café avec les résidents afin de ne plus avoir ce côté soignant/soigné.

La boutique, quant à elle, sera ouverte également tous les mardis, aux mêmes horaires, dans la salle des familles. Elle y comprend des dons de vêtements ainsi que des produits dits de premières nécessités.

Deux fois dans l'année, aura lieu une présentation de la collection hiver et la collection été avec un défilé des résidents et des professionnels.

Le projet jardin, attenant au secteur UPAD, est ouvert à tout le monde. Résidents comme familles. Les résidents s'occupent de l'entretien et la plantation dans le potager et veillent à l'épanouissement de nos 4 poules. Une réflexion est en cours pour une meilleure accessibilité. En effet, pour l'instant l'entrée se fait sur le parking des agents, via une porte fermée avec un terrain en terre difficilement praticable pour les déambulateurs ou les fauteuils.

## **7- Questions diverses**

Madame GOUTTEQUILLET demande pourquoi les douches ne sont pas données lors des périodes COVID. Madame MADANI et madame MATHIEU-RIOU expliquent que cela a été revu lors d'une réunion et qu'il y a un risque de contamination accru lors des douches, mais que cela peut être également dû à un manque de personnel.

Avant de clore le CVS, Madame MATHIEU-RIOU annonce l'arrivée d'un médecin coordonnateur, le docteur HAKOUN Nathan, le mercredi 03 mai. Il sera présent au sein de l'établissement tous les mercredis.

La directrice explique également que jusqu'à lors, la CPAM ouvrait, avec accord du patient, un dossier médical partagé (DMP). Maintenant, le DMP est automatiquement créé et peut-être fermé sur demande. En parallèle, un matricule INS (Identité Nationale de Santé) est créé et propre à chaque personne. Il s'agit d'un numéro d'identification au répertoire national d'identification des personnes physiques comprenant des traits d'identité stricts (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date et lieu de naissance, sexe).

Les établissements ont l'obligation de rapprocher le dossier de chaque résident avec le numéro INS pour vérifier qu'il n'y a pas d'usurpation ou d'erreur d'identité, il s'agit d'un principe d'identitovigilance. Pour ce faire, il faut des pièces d'identité dites de haute confiance telles que la carte d'identité du résident ou un titre de séjour ou un passeport. Si nous n'avons rien de tel, le livret de famille sera demandé avec la pièce d'identité d'un descendant direct (enfant).

Pour mettre en conformité le logiciel netsoin, l'établissement se verra attribuer une subvention de la part de l'ARS. Elle sera utilisée pour pouvoir acheter d'autres tablettes ainsi que d'autres bornes WIFI.

***La séance est levée à 12h13.***

Fait à Noyal-Pontivy, le 06 mai 2023

Présidente de cette séance,

Mme PAILLARD Marie-France

